



FICHE TECHNIQUE

Crème glacée café Bio en pot 550ml



Mise à jour le : 30/04/2021

Version : 7

Page 3/4

Sécurité alimentaire

Allergènes : liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire selon le règlement (UE) n°1169/2011 ou règlement INCO :

Allergènes	Présence dans le produit	Présence sur la ligne	Présence sur le site
Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	Absence	Absence	Présence*
Crustacés et produits à base de crustacés	Absence	Absence	Absence
Œufs et produits à base d'œufs	Absence**	Présence	Présence
Poissons et produits à base de poisson	Absence	Absence	Absence
Arachides et produits à base d'arachides	Absence	Absence	Absence
Soja et produits à base de soja	Absence	Présence*	Présence*
Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	Présence	Présence	Présence
Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits	Absence**	Présence	Présence
Céleri et produits à base de céleri	Absence	Absence	Absence
Moutarde et produits à base de moutarde	Absence	Absence	Absence
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Absence	Absence	Absence
Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO ₂)	Absence	Présence*	Présence*
Lupin et produits à base de lupin	Absence	Absence	Absence
Mollusques et produits à base de mollusques	Absence	Absence	Absence

* *Susceptible de contenir des traces

*Risque de contamination croisée maîtrisé

OGM : Ce produit ne contient aucun ingrédient contenant des OGM. Ainsi, il n'est pas soumis à déclaration et/ou étiquetage selon les règlements (CE) n°1829/2003 et (CE) 1830/2003.

Ionisation : Ce produit ne subit aucun traitement par ionisation et ne contient aucun ingrédient ayant subi un traitement par ionisation.

Contaminants : Ce produit ne présente aucune teneur en contaminants (mycotoxines, métaux lourds, PCB, dioxine) supérieure à celles prévues par le règlement (CE) n° 1881/2006.